



COMMUNIQUE

SECHERESSE

NOUS VOUS INFORMONS QUE LE PREFET DU VAR PLACE LE DEPARTEMENT, à compter du **03 août 2021** et jusqu'au **15 octobre 2021**, EN VIGILANCE SECHERESSE.

L'arrêté préfectoral du 03 août 2021 est consultable en mairie et dans le site de la commune.

IL EST NOTAMMENT RECOMMANDE :

- DE LIMITER LA CONSOMMATION D'EAU DE FAÇON GENERALE,
- INTERDICTION DES USAGES SECONDAIRES (ARROSAGE, NETTOYAGE DES VOITURES, REMPLISSAGE DES PISCINES...),
- DE REDUIRE LE LAVAGE DES VOIES ET TROTTOIRS AU STRICT NECESSAIRE DE SALUBRITE,
- DE RECHERCHER ET DE SURVEILLER LES FUITES,
- DE METTRE EN PLACE DES SYSTEMES DE RECUPERATION DE L'EAU DE PLUIE POUR L'ARROSAGE,
- D'ADAPTER LES PLANTATIONS AUX CONDITIONS CLIMATIQUES DE LA REGION,

EN VOUS REMERCIANT DE VOTRE COMPREHENSION